

N/REF : 6/02/2026 16H37 C:000053 I:02525
V/REF : AC/C39320
V/Email reçu le Vendredi 06/02/2026 à 16H37

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VSC
IMMEUBLE : **SCHOELCHER** -VSC
21 A 27, RUE VICTOR SCHOELCHER
24-26, RUE JEAN MONNET
35200 RENNES

Rennes, le 28 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 21 RUE VICTOR SCHOELCHER - LOGEMENT SUR PASS CHANTIER JUSQU'AU 25/02
LOGEMENT N° 017918, PORTE N°22, 2° ÉTAGE, TYPE 1

MOTIF : DÉSEMBOUAGE OU PLUTÔT REMPLACEMENT DU T DE RÉGLAGE THERMOSTATIQUE
BLOQUÉ, DE CE RADIATEUR QUI N'A PLUS CHAUFFÉ DEPUIS 11 ANS, VÉRIFICATION
CHAUFFE.

Donneur d'ordre : M. R TALLEUX

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire
INTERVENTION DU 20/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
REEMPLACEMENT ROBINET
REEMPLACEMENT PURGEUR
REEMPLACEMENT COUDE RÉGLAGE
RÉALISATION D'UN DÉSEMBOUAGE SUR LE RADIATEUR
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 20/02/26 à 11H57 M. R TALLEUX

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/
chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de
tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le
nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le
relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL130-Désembouage d'1 radiateur	1	50,00	50,00
1,00	PBL146-FP.Rob.radiateur thermost.	1	70,00	70,00
1,00	PBL147-FP.Té de réglage yc réglage	1	50,00	50,00
1,00	PBL148-FP.Purgeur	1	40,00	40,00
TOTAL H.T.				210,00
T.V.A. a 10,00%				21,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>231,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.